

L'élément le plus important du bill réside dans la modification de nos normes de classement afin de nous permettre de faire face à la concurrence actuelle et future et de vendre notre produit dans les meilleures conditions sur les marchés aujourd'hui. A l'émission radiophonique intéressant les cultivateurs, diffusée à midi aujourd'hui, un spécialiste européen en commercialisation s'adressant au Conseil canadien des recherches en économie agricole a déclaré que, si les ventes de blé du Canada à l'Europe ont diminué, c'est surtout à cause de ce qu'il a appelé des techniques marchandes pitoyables. Il a ajouté que les cultivateurs canadiens ont trop ajouté foi au mythe voulant que le grain du Canada soit le meilleur du monde. Les producteurs canadiens, a dit l'expert commercial d'Europe, n'ont pas su maintenir des normes élevées et ont donc perdu des clients. C'est ce que j'ai constaté moi-même à Londres en m'entretenant avec des responsables de la commercialisation. Ils m'ont dit que nos concurrents l'URSS, l'Australie et les États-Unis, accaparaient une part de plus en plus importante de ce marché pour la simple raison qu'ils pouvaient garantir et garantissaient effectivement une teneur protéique uniforme dans le blé vendu surtout à leurs clients britanniques.

Hier encore à la Chambre quelqu'un a dit que ce bill n'était pas nécessaire puisqu'en vertu de l'ancien projet de loi, nous pouvions réaliser de bonnes ventes de blé d'après sa teneur protéique. C'est absolument absurde. Nous vendons notre blé en vertu d'un certificat définitif et tout ce qui peut figurer sur ce certificat c'est ce que permettent les normes du grain sous le régime de la loi actuelle sur les grains du Canada. Peut-être y a-t-il des exploitants malins qui s'arrangent pour écouler un peu de blé par ci par là tout en disant à l'acheteur: «Nous savons que c'est du grain de ce type.» C'est comme le bootlegger qui s'encadre dans la porte avec une bouteille de whisky en assurant à l'acheteur qu'il n'a pas été coupé. Ce n'est pas ainsi qu'il faut vendre le blé canadien. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous placer au deuxième rang et c'est pourtant ce que nous faisons sur les marchés internationaux du blé de qualité. Il suffit pour le prouver de constater où nos ventes ont augmenté. Elles se sont accrues sur les marchés qui se contentent d'une qualité inférieure, mais elles ont diminué sur les marchés qui exigent une haute qualité. Voilà l'objet de ce bill et c'est le cœur de la question. Évidemment, le Conseil canadien des grains peut se présenter à ce comité, comme il l'a fait, avec une série d'amendements desti-

[M. Gleave.]

nés à protéger les intérêts du commerce des céréales. Voulez-vous savoir qui est le Conseil canadien des grains? Ce sont les spéculateurs, le commerce des grains et la société d'éleveurs. Pendant qu'ils se livrent à leurs jeux, c'est le fermier qui encaisse. Est-ce là le revenu garanti? Je vais vous dire qui touche un revenu garanti: ce sont les sociétés céréalières, pas le cultivateur.

Je suis prêt à critiquer le gouvernement. Personne ici, à la Chambre, ne l'a critiqué plus que moi à certains moments sur sa politique des grains. J'ai dit ce que je pensais du programme LIFT lorsqu'on l'a présenté et je n'ai pas changé d'avis là-dessus. Mais lorsqu'un gouvernement présentera une mesure destinée à aider la commercialisation des grains et à permettre à la Commission canadienne du blé de mieux s'acquitter de sa tâche et nous, de la nôtre, je l'appuierai volontiers sans ergoter ni biaiser, sans chercher de faux-fuyants si les amendements sont censés rendre la loi plus intéressante pour le commerce des grains. Lorsque le ministre a prié la Chambre hier soir de siéger deux heures de plus pour étudier les amendements, certains députés de ce côté-ci ont refusé, alors qu'il s'agissait d'étudier cette mesure qui revêt la plus grande importance pour le cultivateur de l'Ouest, une des mesures les plus importantes dont la Chambre sera saisie au cours de cette année civile.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Gleave:** Qu'y a-t-il donc? Ont-ils besoin d'aller se coucher.

**M. Lewis:** Ils pourraient dormir ici.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles):** Et ils le font.

**M. Baldwin:** Ils pourraient vous trouver sous le lit.

**M. Gleave:** Nous sommes ici pour défendre les intérêts des agriculteurs. Le bill dans sa forme actuelle ne lèse pas les compagnies de céréales. A mon avis, il ne leur fait pas plus de tort que l'ancienne loi sur les grains du Canada. Il ne fait que rendre la loi plus praticable et permettre à la nouvelle commission d'être plus efficace. Pourtant, certains députés parlent d'abus des compagnies de céréales, et de «petits amendements».